

Expertise de l'Anses sur l'encadrement des plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG)

29 mars 2024

Dans son rapport d'expertise collective, l'Anses propose un référentiel d'évaluation des plantes NTG adapté aux risques sanitaires, environnementaux et aux enjeux socio-économiques. En raison de potentiels effets hors cible et des possibilités de transferts de gènes entre espèces, l'agence recommande de procéder à une évaluation des nouvelles plantes NTG, au cas par cas, graduée selon le niveau de risques présentés. Est préconisé également un suivi des effets sanitaires, environnementaux et des évolutions des pratiques, suite à la mise sur le marché d'une plante NTG. Ainsi, privilégiant une évaluation systématique, cet avis diverge de la proposition de règlement de la Commission européenne, pour laquelle l'Anses avait déjà émis une réserve scientifique, sur les critères d'équivalence établis entre les végétaux conventionnels et ceux issus des nouvelles techniques génomiques ([voir article précédent](#)).

Source : [Anses](#)